

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 23/11/2023**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 23/11/2023 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce Procès-Verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 23/11/2023.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	10	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Marie-France RAUST

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Objet de la délibération

**Autorisation
de mandater
les factures
d'investissement**

Comme chaque année, il convient d'autoriser Le Maire à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame Le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite de ¼ des dépenses d'investissement 2023 soit la somme de 126.500 € répartie comme suit :

0101 - Acquisition	215731	41.800 €
0101 - Acquisition	2158	25.000 €
0102 - Bâtiments communaux	21318	37.700 €
0105 - Voirie	2151	22.000 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Objet de la délibération

Le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux 2024.

Tarifs Communaux :
Loyers 2024

Loyers annuels :

- F4 Mairie	6.000 €
- F2 Mairie	3.600 €
- Ecole Sainte-Thérèse	520 €
- Garages Gendarmerie	960 €
- Cabinet Médical	4.800 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

Salle des fêtes :
**Actualisation Convention
d'Utilisation et Règlement
Intérieur**

Afin de suivre les prescriptions du SDIS suite à la visite de sécurité, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de la Convention d'Utilisation et du Règlement Intérieur de la Salle Pélissier.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Objet de la délibération

**Cuisine-en-Velay :
Adhésion à une nouvelle
entente intercommunale et
adoption des tarifs 2024**

La Cuisine-en-Velay va devenir un service de restauration collective en régie de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à compter du 1^{er} janvier 2024. La Cuisine-en-Velay, jusqu'alors service de la ville du Puy-en-Velay, assure la fourniture de repas pour bon nombre d'utilisateurs, dont plusieurs communes en ce qui concerne la restauration scolaire et la Communauté d'agglomération pour ce qui est de l'approvisionnement en repas de certaines crèches du territoire.

Depuis septembre 2019, une gestion mutualisée et partenariale de ce service auprès des communes et de la Communauté d'agglomération a été mise en œuvre au travers de la mise en place d'une entente. La durée de la convention had hoc et de ses avenants successifs est fixée au 31 décembre 2023. Considérant l'intérêt de cette gestion partenariale, il est proposé de renouveler une nouvelle entente à compter du 1^{er} janvier 2024.

Très souple juridiquement, la nouvelle entente se veut un mode de gestion du service autour des principes suivants :

- une convention d'entente intercommunale liant les communes du Puy-en-Velay, Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Sanssac-L'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-Près-Le-Puy, Vazeilles-Limandre ainsi que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Un projet est annexé à la présente délibération,
- le service de production et de livraison des repas est de la responsabilité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elle assume ainsi la gestion des ressources humaines, gère les équipements et est responsable unique des prestations de production et livraisons de repas,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

- en contrepartie, chaque collectivité membre de l'entente rembourse à la Communauté d'agglomération le service suivant des coûts unitaires définis,

- création d'une conférence intercommunale dans ce cadre. La réglementation impose que chaque collectivité désigne 3 membres parmi son Conseil. Cette conférence a pour but de statuer sur des décisions majeures (coût unitaire de production, politique alimentaire, investissements majeurs, entrée d'une nouvelle collectivité, ...). Ces décisions ne sont valides qu'après approbation de tous les conseils municipaux et de la Communauté d'agglomération.

- une commission informelle des menus associant un représentant de chaque collectivité est créée. Elle approuve les menus et peut proposer des règles d'approvisionnement des denrées alimentaires.

- La durée de la convention proposée est de 4 ans, de sorte de s'inscrire dans la durée. Pour autant, chaque collectivité aurait un droit de sortie après une durée d'engagement de 2 ans, avec un préavis de 6 mois.

L'entente pourrait se mettre en place à compter du 1er janvier 2024, à condition que chaque collectivité prenne une délibération concordante.

Au démarrage de la nouvelle entente, les coûts unitaires de facturation pourraient être les suivants :

Entente Intercommunale Ecoles	Tarifs HT entente valide en 2023	Proposition Tarifaire HT nouvelle entente pour 2024	Evolution en %
Primaires avec pain	5,44 €	5,64 €	+ 3,68 %
Primaires sans pain	5,31 €	5,51 €	+ 3,68 %
Maternels avec pain	4,62 €	4,79 €	+ 3,68 %
Maternels sans pain	4,49 €	4,66 €	+ 3,68 %
Entente Intercommunale Crèches	Tarifs HT entente valide en 2023	Proposition Tarifaire HT nouvelle entente pour 2024	Evolution en %
Repas	4,86 €	5,04 €	+ 3,68 %
Goûters	0,60 €	0,62 €	+ 3,68 %
Boissons	0,23 €	0,24 €	+ 3,68 %
Centres de Loisirs Entente	Tarifs votés HT 2023	Proposition tarifaire HT 2024	Evolution en %
Centre de Loisirs	5,44 €	5,64 €	+ 3,68 %
Repas adultes	7,92 €	8,21 €	+ 3,68 %
Goûters	0,60 €	0,62 €	+ 3,68 %
Pique-Nique	5,15 €	5,34 €	+ 3,68 %

Taux de TVA centres de loisirs : 10 %

Ils correspondent à une projection des coûts de revient de la structure par typologie de repas.

Le taux d'évolution des prix par rapport à l'entente existante anticipe l'inflation prévisible en 2024 et qui impactera nécessairement la Cuisine-en-Velay.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le principe d'une nouvelle entente intercommunale concernant le service de la restauration scolaire entre les communes du Puy-en-Velay, de Bains, de Brives-Charensac, de Chaspuzac, de Sanssac-L'Eglise, de Solignac-sur-Loire, de Vals-Près-Le-Puy et de Vazeilles- Limandre et la Communauté d'agglomération,

- DÉSIGNE 3 membres pour siéger à la conférence intercommunale prévue dans ce cadre :

- Marie-France RAUST
- Roselyne BRIVES
- Marie-Françoise FAVIER

- DÉSIGNE un représentant pour faire partie de la commission des menus de la future entente :

- Roselyne BRIVES

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente, dont le projet est annexé à la présente.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

A blue ink signature of S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Objet de la délibération

**Adressage : rectificatif
dénomination**

En séance du 16 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de voies de la Commune.

Madame le Maire souhaite apporter une modification à cet adressage :

Village de Boeux : « la rue du Grand Vent » devient « l'impasse du Grand Vent ».

Le Conseil Municipal
→ Approuve cette modification.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 2
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 11 décembre 2023

Date d'affichage
Le 19 décembre 2023

Le 15 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Michel MARTIN (Pouvoir à Pierre-Yves BERAUD) - Céline FOUILLIT (Pouvoir à Roselyne BRIVES).

Absents : Cécile HAON - Carine CHACORNAC - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

Personnel :
Chèques cadeaux et
Départ à la retraite

Madame Colette Barthélémy a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2023.

Afin de la remercier pour les 34 années passées au service de la Commune, le Conseil Municipal :

→ Décide de lui offrir la somme de 800€ (Huit cents euros) en chèque cadeau.

De même, Madame le Maire propose la remise de bons d'achat à tout le personnel communal, ceci pour le remercier de son investissement et dévouement au service de nos administrés.

Le Conseil Municipal :

→ Décide de remettre à chaque agent un chèque cadeau de 100 € (Cent euros).

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 décembre 2023
Et publication ou notification
Du 19 décembre 2023

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.